

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-036

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, Entreprise TEIM, alternat et interdiction de stationner, Rue de la Gare, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 26 février au vendredi 15 mars 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **TEIM** pour des travaux de renforcement basse tension, Rue de la Gare, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 26 février au vendredi 15 mars 2024;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement et le dépassement sont interdits rue de la Gare. La circulation est alternée par des feux tricolores.

Article 2 : L'entreprise **TEIM** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

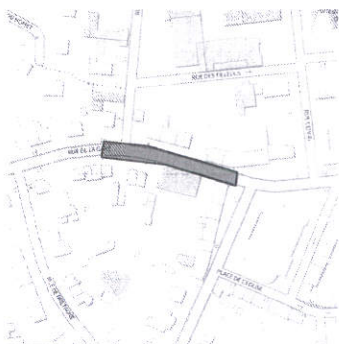
Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **TEIM**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 14 février 2024



Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

Signature bleue de Mme Christine Salmon, Maire de Les Monts d'Aunay, accompagnée du sceau officiel de la commune. Le sceau est circulaire et contient le nom de la commune et l'année 2024.